

## **2. Recherche de partenariats**

La capacité d'attraction de la Francophonie, à travers ses programmes, sera renforcée par le resserrement de ses liens avec les coopérations bilatérales, les organisations internationales compétentes, les collectivités territoriales, les ONG, les associations, les syndicats et les entreprises privées.

Nous demandons que chaque opérateur élabore un plan spécifique de recherche de partenariats.

## **3. Choix des modes de coopération**

Nous avons identifié quatre modes de coopération auxquels les instances et les opérateurs francophones devront se référer afin d'adapter leurs actions :

**3.1. L'information réciproque et volontaire** par laquelle les Etats et gouvernements francophones éclairent les choix qui président à la définition de leurs politiques nationales ; elle justifie la constitution de banques de données susceptibles de fournir des éléments de référence et de comparaison.

**3.2. La concertation entre Etats et gouvernements francophones**, pour harmoniser les politiques nationales et rechercher des positions communes dans les secteurs où la programmation ne saurait, à elle seule, fournir une réponse adaptée.

Cette concertation, technique ou politique, pourra s'appuyer sur l'organisation de symposiums et de conférences thématiques, comme ce fut le cas à Bamako et à Monaco, ou prendre la forme de rencontres préalables ou d'échanges de vue avant et pendant les grandes négociations internationales, ainsi que l'ont démontré la préparation du Sommet de Rio en 1992 et les discussions autour de la Convention instituant la Cour pénale internationale.

**3.3. La mobilisation de ressources financières externes**, grâce à laquelle la Francophonie renforcera ses programmes ou appuiera ses membres dans la définition de projets susceptibles de recevoir un financement des grands bailleurs de fonds internationaux.

**3.4. La programmation**, réservée aux domaines où la Francophonie dispose d'une véritable valeur ajoutée, doit être servie par une maîtrise des coûts et des mécanismes décisionnels transparents et efficaces. Elle doit, également, respecter des critères de régionalisation, de multilatéralité et de synergie.

Le rôle des Etats et des gouvernements doit être renforcé au sein des instances, particulièrement dans les Commissions du Conseil permanent qui devront faire l'objet d'une réflexion approfondie, tout comme les Comités de programme. Les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement des opérateurs doivent être poursuivis au profit des dépenses actives de programmation.

La programmation devra recourir, chaque fois que cela est possible, à des instruments comme le Fonds francophone des Inforoutes qui démontre son efficacité, tant pour la gestion que pour la mobilisation de ressources financières. Enfin elle doit être inscrite dans un cadre temporel précis.

## **4. Evaluation des opérateurs et des programmes**

Au terme de l'évaluation de l'Agence universitaire de la Francophonie, nous souhaitons que ce processus soit étendu à l'ensemble des opérateurs et des programmes de la Francophonie. Parallèlement, nous demandons qu'à cette fin les ressources nécessaires figurent dans les budgets de chaque nouveau programme et que les opérateurs procèdent à l'examen critique des programmes existants dont ils assurent la gestion.